



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>



Association de parents d'élèves pour le bilinguisme français/occitan dans l'enseignement public.

E-mail : ocbiaquitania@free.fr - <http://ocbiaquitania.free.fr/>

Contre la casse de l'enseignement des langues régionales : dialogue de sourds au Ministère

Une délégation de la FLAREP, qui regroupe les associations de parents et d'enseignants engagés au service de l'enseignement des langues régionales et du bilinguisme dans l'enseignement public, dont la FELCO et OCBI pour l'occitan-langue d'oc, a été reçue au Ministère de l'Éducation Nationale le 7 février. On trouvera sur le site de la FELCO le compte rendu détaillé de cette audience : <http://www.felco-creo.org/audience-flarep-au-ministere-07-02-19-compte-rendu-felco-ocbi/>.

La délégation de la FLAREP venait donc exprimer dans les locaux du Ministère sa colère face à la réforme du lycée et du baccalauréat actuellement en cours d'élaboration et à la réduction brutale des moyens, à la double peine en sorte. Car parmi les assez nombreux problèmes posés par cette réforme, il y a tout simplement celui de l'étranglement concerté de l'enseignement de ces langues.

Étranglement concerté ? Comment qualifier autrement une politique qui

- prétend faire une place aux langues de France comme « enseignement de spécialité » tout en les mettant directement en concurrence avec les langues vivantes étrangères sans leur offrir la possibilité de cumul dont bénéficient, à juste titre, les langues et cultures de l'Antiquité : pourquoi ne pas l'accorder aussi aux langues de France ?

- ne condescend à laisser survivre une possibilité d'enseignement optionnel qu'en la vidant de toute attractivité, avec un coefficient dérisoire, tandis que, là encore, les langues et cultures de l'Antiquité bénéficient d'un statut protégé qui pourrait parfaitement, là encore, être étendu à ces langues patrimoniales vivantes que sont les langues de France. On ne peut pas traiter les langues de France comme des langues étrangères qu'elles ne sont pas.

- annonce d'ores et déjà qu'en tout état de cause il ne sera pas possible d'offrir partout dans tous les établissements tous les enseignements de spécialité et toutes les options que fait miroiter la « réforme ».

- laisse donc les décideurs de terrain, recteurs et chefs d'établissements, tailler dans les heures accordées, ici ou là, à l'enseignement des langues de France, voire supprimer des cours existants parfois depuis des décennies. Tandis que dans les quelques académies où cet enseignement bénéficiait de moyens spécifiques, on décide souverainement de supprimer ces moyens pourtant indispensables quoique modiques. Actuellement se sont pour le moins **22 lycées qui en Pays d'oc** devraient fermer les cours d'occitan faute de moyens pour les maintenir.

- le tout sur fond de réduction globale des dotations horaires par établissement, prometteuses d'affrontements douloureux entre disciplines.

Tout cela, quels que soient les artifices rhétoriques déployés par les « communicants » du ministère, au nom d'une stratégie boutiquière de réduction des dépenses publiques, ne fait que démontrer une chose : dans un secteur, l'Education Nationale, considéré visiblement en haut lieu comme une simple variable d'ajustement, les langues régionales se voient attribuer pour leur part le statut de variable d'ajustement de la variable d'ajustement.

La délégation de la FLAREP a expliqué ce qui se passait, avec des mots simples, des chiffres et des données de terrain, à ses interlocuteurs. Ces derniers, en conformité avec les éléments de langage de rigueur dans ce genre d'entretien, ont affirmé « entendre » le « ressenti » exprimé par les membres de la délégation, ce qu'il convenait de considérer comme une excellente nouvelle. Et, cela dit, ont préféré répéter en boucle, au mépris des évidences qui leur étaient opposées, que cette fabuleuse réforme allait fabuleusement améliorer la situation de langues que le ministère chérissait, et que de toute façon recteurs comme chefs d'établissements disposaient d'une large marge d'autonomie. Bref, que le ministère ne se sentait pas vraiment tenu au respect des textes régissant l'enseignement des langues de France depuis maintenant pas loin de 70 ans.

La délégation en a conclu que face à ce mur il était vain de se référer à ces textes, et plus vain encore de rappeler les déclarations, non seulement en temps de campagne électorale mais aussi depuis son arrivée au pouvoir, de l'actuel président de la République et de son parti en faveur des langues de France et de leur enseignement.

La FELCO et OCBI vont donc à présent, en concertation avec les autres associations de langues régionales de l'enseignement public, s'employer à faire connaître la réalité de la situation à tous ceux, collectivités territoriales élus, associations syndicats, citoyens, qui ont leur mot à dire sur la question de l'enseignement public en général, et en particulier sur la place que doivent y tenir des langues dont la Constitution, dans son article 75-1, fait un patrimoine national.

Par ailleurs, puisque le Ministre de l'éducation, en quatre visites de nos associations à son ministère, n'a pas trouvé le temps de nous saluer ni à aucun moment, depuis son arrivée au Ministère, de dire un mot sur nos langues et que ses conseillers ne peuvent répondre à nos légitimes inquiétudes, c'est au niveau du premier Ministre que nous irons exposer la situation et le non respect des textes et des lois.

Si à ce niveau aussi le mépris prévaut, nous étudions d'ores et déjà les possibilités de porter devant les instances compétentes françaises et européennes, en cette année proclamée année internationale des langues par l'UNESCO tous les recours nécessaires contre le sort qui est fait à notre patrimoine et le non respect de nos droits linguistiques.

Pas question de se laisser étrangler sans réagir.